

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 21 Janvier 2019

Question n°4

Convention avec ACE

L'an deux mille dix-neuf, le **21 Janvier** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 9 Janvier 2019

10 délégués titulaires sur 16 étaient présents et 2 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHEUBER, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Emile EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Richard MAZAJCZYK

Avaient donné procuration : Thierry STEINBAUER à André PICCINELLI, Francis LIECHTELE à Gilles HEINRCH

Étaient Excusés : Michel GALMICHE, Jérôme FINCK

Étaient Absents : Eric PARROT, Luc SENGLER

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	12

Vote		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0

Date de Convocation : 9 Janvier 2019

Date d'affichage : 24 Janvier 2019

DELIBERATION

L'Association d'insertion ACE de Lure propose une activité de Ressourcerie.

Le SMICTOM a donc contacté cette association pour mettre en place cette activité sur la déchèterie semi-fixe de Champagny.

Ce partenariat sera régi par une convention portant sur l'organisation de la collecte d'objets en déchèterie et leur traitement en réemploi par ACE.

Un ressourcier sera présent sur la déchèterie semi-fixe de Champagny selon les horaires suivants :

	MERCREDI	SAMEDI
HIVER	10h00-12h00 14h00-16h00	/
ETE	10h00-12h00 13h30-17h00	10h30-12h30 13h00-17h00

Au niveau financier un soutien forfaitaire de **21 €** par jour de présence en déchèterie sera attribué pour les jours de présence en horaires d'été.

Un Soutien forfaitaire de **10,5 €** par ½ jour de présence en déchèterie sera attribué pour les jours de présence en horaires d'hiver.

Soit un montant de **1 365 €** annuel qui sera prévu au budget.

Le SMICTOM soutiendra également la réalisation de deux animations en déchèterie à hauteur de **400 €** par animation (stand, atelier...).

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de :

- De valider les présentes conditions de collecte des objets par ACE
- D'autoriser le Président à signer la convention avec ACE,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 24 Janvier 2019

23 Janvier 2019